

**MAIRIE DE MONTMOREAU**
- 16190 -**EXTRAIT DU**
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet, à dix-heures heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle des Fêtes de Saint-Laurent-de-Belzagot, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :**D2022_07_75**Date de convocation du conseil : **1er juillet 2022**Nombre de conseillers en exercice : **27**Nombre de conseillers présents : **20**Nombre de votants : **24**

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, M. CARTER Maximilian, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, M. MICHELET Philippe, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme WILLAUME Francine.

Absents excusés :

M. DEMESSEMAKERS Olivier a donné pouvoir à M. CARTER Maximilian
Mme LACOUR Isabelle a donné pouvoir à M. LABBÉ Hervé
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice
Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane
Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à M. VIGIER Pascal

Objet : **Création d'un poste de d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe**

Secrétaire de séance : Monsieur VIGIER Pascal

Dans le cadre du remplacement d'un agent qui a sollicité sa mutation auprès d'une autre collectivité, il est proposé au conseil municipal de créer un emploi, à temps complet, d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} août 2022.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la création de l'emploi proposé, à savoir un Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} août 2022

AUTORISE M. le Maire à recourir à un emploi de contractuel si la recherche de candidats statutaires s'avérait infructueuse

CHARGE Monsieur le Maire des démarches à effectuer en vue de ce recrutement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 06/07/2022, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 11/07/2022

Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN

